



Compte-rendu

Conseil municipal du 09 janvier 2019

Séance n°1

L'an deux mille dix-huit, le 09 janvier 2019, le Conseil Municipal de Montmoreau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Henry Dunant, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Michel BOLVIN.

Date de convocation : 28/12/2018

Nombre de membres en exercice: 57

Présents : Monsieur AUPY Aurélien, Madame BENIGNE Andrée, Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Madame BOUTRAIS-THUILLE Brigitte, Monsieur BRUNO Thierry, Madame CAILLETEAU Muriel, Monsieur CAILLON Jean-Claude, Monsieur CAZADIEU Maurice, Monsieur CHAUMET Jean-Claude, Monsieur COMBAUD Dominique, Monsieur DESCHAMPS Jack, Monsieur ELUERD Roland, Monsieur FUSILLIER Serge, Monsieur GAMAIN Serge, Madame GAVOILLE Dany, Monsieur GIRAUD Raymond, Madame GODREAU Sandrine, Monsieur GUERIN Jean Didier, Madame HERAUD Murielle, Monsieur HERBRETEAU Bernard, Madame HOLLEMAERT Catherine, Madame HUGUET Myriam, Monsieur LABBE Hervé, Madame LABROUSSE Christine, Monsieur LABROUSSE Jean-Michel, Monsieur LAPORTE Jean-Paul, Monsieur LATUILLERIE Bernard, Madame MOREAU Lysiane, Monsieur MANDOU Robert, Madame ROUSSEAU Carole, Monsieur MICHELET Jacki Philippe, Monsieur NEDELEC Michel, Monsieur PAUL-HAZARD Michel, Madame PIVETEAU Béatrice, Monsieur PUYDOYEUX Jean-Jacques, Madame SAUDOUX Maryse, Monsieur SIMONNET Didier, Madame STANWELL Faith, Madame TALLE Maryse, Monsieur VINET Daniel

Pouvoirs : Madame VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Madame PIVETEAU Béatrice

Absents excusés : Monsieur CROCHET Didier, Madame DARDILLAC Mireille, Monsieur GUERIN Raymond, Monsieur SEGUIN Loïc, Monsieur VIGIER Pascal, Madame VRILLAUD Bernadette

Absents : Madame BARBEREAU Anaïs, Monsieur BERTHAUD Laurent, Madame BLANLOEUIL Dominique, Monsieur BRIDONNEAU Frédéric, Monsieur FROUGIER Vincent, Madame LAGOURDETTE Florence, Monsieur PARNAUDEAU Christophe, Madame POUPET Pauline, Madame POZZA Monique, Monsieur RENAUD Frédéric, Monsieur SALLEE Patrick

Secrétaire de séance : VINET Daniel

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 05/12/2018

INTERVENTION

1. Patrick GALLES : Gaminades 2019 (15 et 16 juin)

M. le Maire présente au conseil M. GALLES, maire adjoint à la mairie de St-Séverin, élu communautaire et responsable du comité de pilotage des Gaminades 2019.

M. GALLES explique l'absence des Gaminades en 2018 par la restructuration de la saison culturelle 2018, devant désormais se calquer sur l'année scolaire.

En juillet 2018, il a sollicité Joël PAPILLAUD, président de la CDC, pour organiser l'édition 2019 et fin octobre 2018, le comité de pilotage a été mis en place et M. GALLES a été nommé élu référent.

Ce comité de pilotage aura lieu chaque mois, avec entre-temps des sous-groupes de travaux travaillant sur des domaines plus particuliers, comme l'animation par exemple.

Les objectifs du festival : développer la programmation culturelle en milieu rural, créer un évènement culturel reflétant la politique intercommunale en matière d'animation et d'enfance, attirer les habitants du Sud-Charente (voire de tout le département et plus), mobiliser les associations et les structures locales (MFR, collège...), informer et sensibiliser le public au problème environnemental (Jean-Jacques PUYDOYEUX propose d'obtenir le label « festival zéro déchets » en mettant en place des actions visant à limiter au maximum les déchets), mêler des personnes d'horizons et d'âges différents (notamment solliciter maisons de retraite), faire connaître les associations locales en rapport avec la petite enfance, solliciter les entreprises de la CDC (opération de sponsoring), faire de ce festival quelque chose de fédérateur pour la CDC.

Le budget prévisionnel est de 48000€ (dépenses et recettes) avec autofinancement de 25000€.

La ville de Montmoreau étant placée au centre de la CDC et à proximité de départements limitrophes, les Gaminades ne seront pas délocalisées.

M. GALLES conclut en annonçant la recherche de bénévoles.

M. le Maire remercie M. GALLES d'avoir pris en main cette responsabilité.

FINANCES

2. Admissions en non-valeur

Pour à l'unanimité

M. le Maire annonce au Conseil que le trésorier propose l'admission en non-valeur les créances suivantes pour poursuites infructueuses :

Titre de 2011 / Au plaisir de la danse : 597€

Titre de 2013 / Amicale des résidents de l'EHPAD : 50€

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'admettre en non-valeur ces créances.

3. Demande de subvention exceptionnelle – AJM Athlétisme

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 24/12/2018 de Jérôme DESBROSSE, président de l'AJM Athlétisme, dans lequel il sollicite financièrement la commune.

Il indique notamment dans ce courrier que l'association organisera pour la 2ème fois les quarts de finale de championnat de France de Cross le 03/02/2019 sur le site de l'APEC et que cette manifestation accueillera 1 200 athlètes et un public important. Il souligne que suite à son excellente organisation de l'an dernier, l'AJM a reçu de la Ligue régionale d'athlétisme un trophée de félicitation.

M. le Maire invite alors le Conseil à se prononcer sur le principe de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AJM Athlétisme pour l'organisation des ¼ de finale de championnat de France de cross.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve sur le principe l'attribution d'une subvention à l'AJM Athlétisme.

M. le Maire demande alors au conseil de se prononcer quant au montant de cette subvention.

Il est précisé que les athlètes n'ont pas de frais d'engagements à verser pour cette course, contrairement au trail du Montmorelien ou aux foulées de St-Eutrope.

Le Conseil constate qu'aucun budget prévisionnel de la manifestation n'est annexé à la demande, demande qui n'est de surcroît pas non plus chiffrée.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'ajourner sa décision au prochain conseil et de demander à M. DESBROSSE le budget prévisionnel de la manifestation, afin de pouvoir déterminer le montant de la subvention.

4. Achat de plaques de noms de rues et de numérotation pour Aignes-et-Pupéroux

Pour à l'unanimité

M. LAPORTE, en charge de la commission voirie et nouvel adressage, informe avoir fait la demande de devis pour équiper les rues d'Aignes-et-Pupéroux de plaques avec noms et les maisons de plaques avec numéros.

Nombre de plaques de noms de rue : 66

Nombre de plaques de numéro de maison : 242

Devis reçus :

- Signaux Girod : 5 664.91 € TTC (plaques + visserie)
- Signalisation 16 : 8 050.80 € TTC (plaque - sans visserie)

M. le Maire invite le Conseil à se prononcer sur le choix du fournisseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de SIGNAUX GIROD pour 5 664.91€ TTC.

5. Reste à charge sur le projet de modification du PLU de Montmoreau auprès de la CDC

Pour à l'unanimité

M. le Maire rappelle que depuis le 01/01/2017, la CDC LTD est dotée de la compétence Urbanisme. A cet effet, elle a prescrit la modification du PLU de la commune le 30/08/2017.

Ce projet a été rendu exécutoire le 28/08/2018 après approbation par les élus communautaires et enquête publique. A ce jour, la CDC s'est acquittée de factures pour un montant de 5 346.07€ TTC.

Le montant restant à payer relatif au marché signé avec le cabinet Urban'hymns s'élève à 516€ TTC. A l'instar du PLUi d'Horte et Lavalette, il a été convenu que le reste à charge pour l'élaboration des documents d'urbanisme devait être compensé par les communes concernées.

Ainsi, la CDC sollicite la commune pour la compensation du reste à charge sur le projet de modification du PLU de Montmoreau.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la prise en charge du reste à charge sur le projet de modification du PLU de Montmoreau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prendre en charge le reste à charge sur le projet de modification du PLU de Montmoreau.

VOIRIE

6. Souscription à la mission optionnelle de l'ATD16 « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Voirie »

Pour à l'unanimité

M. LAPORTE rappelle que lors de sa venue au dernier conseil, Ronan MÉVÉLLEC, directeur de l'ATD16 a présenté l'option AMO Voirie.

Cette option permet aux communes de bénéficier :

- d'une analyse sur le terrain de toute la voirie communale. Un rapport présentant des préconisations localisées et priorisées pour l'entretien de la voirie communale est ensuite établi
- de l'intégration de la voirie dans le SIG (Système d'Information Géographique), autrement dit, d'avoir une couche spécifique voirie communale dans le logiciel SIMAP duquel est issu le cadastre.

Le coût unique de cette prestation est de 10€/km, plafonné à 500€.
La commission voirie a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette option.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de souscrire à l'option AMO Voirie de l'ATD16.

QUESTIONS DIVERSES

A. Maintien du label « Village fleuri » pour St-Amant

M. CAILLON annonce que suite à la visite des membres du jury du label « Villes et Villages fleuris » à St-Amant le 25 juillet dernier, le jury régional a annoncé le maintien de la fleur.

Un rapport de visite a été établi, dans lequel il apparaît notamment que le jury a fortement apprécié la volonté d'emmener les 4 autres communes vers le label. La remise du label aura lieu le 25/01 à Champniers.

B. Point sur la commission santé

M. le Maire informe le Conseil avoir rencontré avec M. AMBAUD, la directrice de l'ARS pour lui faire part de leur inquiétude quant au zonage.

Il indique également que les professionnels de santé doivent se réunir afin de commencer la rédaction de leur projet de santé et déterminer qui souhaite intégrer le futur bâtiment.

C. Signalétique centre-ville

M. ELUERD indique que la signalétique de la mairie est insuffisante et que de nombreuses personnes la trouvent difficilement.

Il présente alors au Conseil une première proposition de signalétique (mairie et cinéma).

Les bâtiments de France seront sollicités pour connaître leurs recommandations. Une nouvelle proposition en tenant compte sera proposée au conseil.

D. Point sur les dossiers d'urbanisme

M. le Maire fait un point sur l'évolution des dépôts de demandes d'urbanisme sur la commune : +13% en un an.

E. Contrats d'assurances

M. VINET informe le conseil avoir sollicité 3 compagnies d'assurance pour une mise en concurrence.

Trois propositions ont été reçues :

- Axa 14 204.72 €/an
- Groupama 14 515.00 €/an
- SMACL 16 815.36€ /an

Le Conseil décide de retenir la proposition d'AXA.

Fin de la séance à 21h45